

LA NATURE, SOURCE DE FIERTÉ COLLECTIVE!

STRATÉGIE

DE MISE EN VALEUR

DU PATRIMOINE FAUNIQUE

ET NATUREL

2021-2026







Mot du ministre

De tout temps, les Québécoises et les Québécois ont été fascinés par leur territoire. Cet engouement pour notre nature, notre flore et notre faune du Québec, en plus de témoigner de notre richesse naturelle, est un vecteur important de la vitalité des régions du Québec. Le gouvernement, avec la présente Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel, souhaite encourager les citoyennes et citoyens à poursuivre leur découverte des régions du Québec.

Notre stratégie s'articule autour de trois orientations : faire connaître les territoires où sont pratiquées les activités récréatives en milieu naturel, aménager ces territoires selon les meilleures pratiques et soutenir l'innovation. Ce faisant, nous mettrons en valeur des territoires pour lesquels il est possible de présenter une offre complète, diversifiée et structurée pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel. Qu'elles soient avec ou sans prélèvement faunique, ces activités se traduisent par des retombées économiques essentielles pour nos régions.

Les actions de notre stratégie favoriseront également le recrutement de la relève pour la chasse, la pêche et le piégeage, en plus de susciter un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire chez les Québécoises et les Québécois ainsi qu'à améliorer leur qualité de vie.

Je suis convaincu que nous verrons vite les multiples bénéfices de la Stratégie pour nos citoyennes et citoyens et nos régions. À titre de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, je vous invite toutes et tous à continuer d'explorer notre territoire!

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-91510-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

Table des matières

Raison d'être et vision de la Stratégie	1
Les territoires visés par la Stratégie.....	5
Orientation 1 : Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel	9
Orientation 2 : Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues.....	13
Orientation 3 : Soutenir l'innovation	17
Mise en œuvre.....	19
Plan d'action et cadre financier	21
Mesures annoncées dans le Plan budgétaire de mars 2021 et figurant dans le cadre financier	25
Annexe 1 : Liste des actions en cours contribuant aux objectifs de la Stratégie.....	29
Bibliographie	35



LE QUÉBEC,
UNE DESTINATION NATURE
DE PREMIER CHOIX!



Raison d'être et vision de la Stratégie

Depuis mars 2020, avec la mise en place de mesures sanitaires rigoureuses et la fermeture des frontières internationales causées par la pandémie de la COVID-19, les Québécois se sont davantage tournés vers les régions du Québec et ont redécouvert tout ce que son territoire, sa nature et sa faune avaient à leur offrir. Cette situation a soulevé de nombreux enjeux liés à l'accès à ces territoires, notamment, au regard de la nécessité de se doter d'infrastructures de qualité et d'en assurer la conformité pour la conservation et la protection de l'environnement.

Le gouvernement du Québec déploie donc la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel qui encourage les citoyens à pratiquer des activités récréatives¹ en milieu naturel par la découverte des territoires visés par cette stratégie.

Doté de richesses naturelles et de paysages à couper le souffle, le Québec dispose de tous les atouts nécessaires comme destination nature de premier choix. À cet effet, 76 % des voyageurs québécois ayant visité la province durant l'été 2020 ont indiqué qu'ils désirent en découvrir davantage à la suite de leur expérience touristique. Ces derniers se disent d'abord motivés par le produit québécois, notamment par la beauté des paysages (Chaire de tourisme Transat, 2020).

Les activités pratiquées en milieu naturel sont reconnues comme étant bénéfiques pour la santé physique et mentale (Williams, 2017). Ces bienfaits tant physiques, psychologiques que sociaux sont également largement documentés chez les jeunes et le reste de la population (Maziade et coll., 2018; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017). La littérature scientifique fait état de la croissance des problèmes de santé physique chez les enfants au cours des dernières décennies : obésité infantile, diabète de type 2, asthme, myopie, carence en vitamine D, trouble déficitaire de l'attention ainsi que d'hyperactivité, etc. Une des solutions proposées par la communauté scientifique pour contrer ces effets négatifs est de favoriser le contact avec la nature et la pratique d'activités en plein air. Les environnements naturels peuvent influencer favorablement la santé en favorisant l'activité physique et les contacts sociaux (Association québécoise des centres de la petite enfance, 2020).

Cette reconnaissance s'est accentuée depuis que les citoyens ont été contraints de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19. Un sondage canadien révèle que 70 % des répondants « déclarent que leur intérêt pour les parcs et les espaces verts a augmenté depuis le début des mesures de confinement »². Le tourisme de nature et d'aventure a également connu une

1 Dans la littérature, les activités récréatives peuvent être mises en opposition aux activités touristiques. Dans le cadre de la présente stratégie, les activités récréatives pratiquées en milieu naturel réfèrent aux loisirs et elles incluent celles associées au secteur touristique.

2 LES AMIS DES PARCS (2020) [<https://parkpeople.ca/2020/07/16/les-parcs-face-a-la-covid-19-les-faits-saillants-de-nos-enquetes-nationales/?lang=fr>].

hausse du nombre d'adeptes en 2020. Un voyageur québécois sur trois affirme avoir augmenté sa fréquence de pratique d'activités de plein air à l'été 2020 (Chaire de tourisme Transat, 2020).

S'appuyant sur les principes de développement durable, la Stratégie réitère les rôles environnementaux, sociaux et économiques que joue la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel du Québec. Elle s'inscrit également dans le plein respect des ententes et des conventions conclues entre les Premières Nations, les Inuits et le gouvernement du Québec de même que des obligations gouvernementales québécoises à l'égard des Autochtones.

Elle aura pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des Québécoises et des Québécois envers la nature du vaste territoire du Québec. Le gouvernement du Québec énonce ainsi sa vision :



LE PATRIMOINE FAUNIQUE ET NATUREL
EST UNE SOURCE DE PROSPÉRITÉ ET
DE FIERTÉ COLLECTIVE PROPICE À
L'ÉMERVEILLEMENT,
AU RESSOURCEMENT ET À LA
DÉCOUVERTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.

RAPPROCHONS-NOUS DE LA FAUNE ET
DE LA NATURE POUR APPRÉCIER LES
BIENFAITS QU'ELLES PROCURENT.





LE QUÉBEC COMPTE UNE MULTITUDE DE
TERRITOIRES POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS
RÉCRÉATIVES EN MILIEU NATUREL.



Les territoires visés par la Stratégie

La présente stratégie concerne plus particulièrement la mise en valeur de territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel, avec ou sans prélèvement faunique. L'encadrement de ces territoires relève de divers ministères ou organismes. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable de l'encadrement de plusieurs d'entre eux, soit les territoires fauniques structurés³ et les parcs nationaux, ce qui comprend aussi les activités récréatives qui s'y déroulent. Voici la liste des territoires visés par la Stratégie :

Aires protégées (environ 17 % du territoire en milieu terrestre et d'eau douce et 10 % du territoire marin et côtier)⁴

Les aires protégées embrassent une large gamme d'approches de gestion, dont certaines catégories permettent la cohabitation entre la conservation et le développement d'une offre pour la pratique d'activités récréatives. Certaines aires protégées accessibles au public sont situées sur des terres privées et d'autres sur les terres du domaine de l'État. Plus de 100 réserves de biodiversité projetées et permanentes ont été créées sur les terres du domaine de l'État (plus de 4 % du territoire). Ces aires protégées sont gérées et mises valeur en partenariat avec les organismes du milieu, ce qui contribue à la diversification économique régionale. Les réserves de biodiversité sont des territoires libres d'accès. La gestion des aires protégées sur les terres du domaine de l'État relève du gouvernement du Québec et de ses partenaires et celles sur les terres privées, des propriétaires terriens ou d'organismes de conservation.

27 parcs nationaux⁵ et 1 parc marin (2,6 % du territoire)

Ces territoires protégés, représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, participent au développement touristique des régions où ils se situent et contribuent au soutien de milliers d'emplois de qualité. L'exploitation des parcs nationaux situés au sud du territoire d'application des conventions en milieu nordique est déléguée à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Quant aux parcs nationaux situés au Nunavik, l'exploitation est déléguée par entente à l'Administration régionale Kativik (ARK). Des ententes sont projetées avec les communautés criées de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou pour l'exploitation éventuelle de parcs nationaux sur le territoire de la Baie-James.

3 Les territoires fauniques structurés sont les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoiries, les ententes sur terrains privés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les aires fauniques communautaires (4), les refuges fauniques (9) et les habitats fauniques (1 663 plans dressés).

4 Ces 17 % comprennent la superficie des parcs nationaux (2,6 %).

5 Dans les parcs nationaux du Québec exploités par la SEPAQ, on compte 670 emplacements en prêt-à-camper, près de 6 000 emplacements de camping, 176 unités d'hébergement d'hôtellerie et 229 chalets de différentes natures.

175 parcs régionaux au Québec

Les parcs régionaux sont des espaces naturels aménagés sur un territoire public ou privé, résultant d'une initiative locale ou régionale, afin d'offrir des activités récréatives. Chaque parc propose ainsi une offre personnalisée, propre à son territoire et sa culture⁶. Ces territoires peuvent offrir le séjour en camping, en refuge ou en chalet. Par ailleurs, la gestion des parcs régionaux est assurée par divers intervenants⁷.

21 réserves fauniques (4 % du territoire)

Les réserves fauniques du Québec⁸ sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation durable de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. Les réserves fauniques sont des territoires représentant un patrimoine collectif où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant.

86 zones d'exploitation contrôlée (zecs) (2,9 % du territoire)

Les zecs⁹ sur les terres du domaine de l'État sont établies à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation et, accessoirement, pour la pratique d'activités récréatives. Territoires accessibles à tous les amateurs de plein air, les zecs sont administrées par des organismes à but non lucratif qui réinvestissent, dans la gestion de la zec, la totalité des droits perçus pour la circulation et la pratique d'activités récréatives qui y sont offertes.

580 pourvoiries¹⁰

Les pourvoiries sont des entreprises qui offrent de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour pratiquer la chasse, la pêche ou le piégeage. L'offre de services de plusieurs pourvoiries s'élargit de plus en plus afin de répondre aux besoins des adeptes de la nature au-delà des activités de prélèvement de la faune, dont l'observation de la faune.

6 ASSOCIATION DES PARCS RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2021) [<https://www.parq.ca/definition>].

7 Un parc régional sur terre publique est créé par la municipalité régionale de comté (MRC) en vertu de la Loi sur les compétences municipales, loi sous l'égide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le gouvernement n'assure pas la gestion des parcs régionaux. Les pouvoirs réglementaires de la MRC et les dispositions concernant l'exploitation de ces derniers sont prévus dans cette loi. Pour ce qui est des parcs régionaux établis sur les terres publiques, la gestion est confiée à un tiers (généralement la MRC) par l'entremise d'une entente générale d'exploitation de parcs régionaux conclue habituellement entre la MRC, le MAMH et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

8 On dénombre 17 réserves fauniques de chasse et de pêche et 4 de pêche au saumon. Dans les 13 réserves fauniques gérées par la SEPAQ, on trouve 500 chalets et camps rustiques, plusieurs campings aménagés et plus de 1 100 emplacements de camping rustiques. Plusieurs unités d'hébergement et emplacements de camping sont également offerts dans huit autres réserves gérées par des organismes locaux ou autochtones.

9 On dénombre 63 zecs de chasse et pêche, 22 zecs de pêche au saumon, 1 zec de chasse à la sauvagine. On y compte 106 unités d'hébergement (yourtes, prêt-à-camper, chalets) et plus de 5 650 emplacements de camping.

10 188 pourvoiries avec droits exclusifs (PADE) et 390 pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE).





POUR ATTIRER LA RELÈVE POUR LA CHASSE,
LA PÊCHE ET LE PIÉGEAGE, RENDONS LES
TERRITOIRES FAUNIQVES STRUCTURÉS PLUS
ATTRAYANTS ET PLUS ACCESSIBLES.



Orientation 1

Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel

Bien qu'un engouement renouvelé pour le contact avec la nature soit remarqué, il y a une méconnaissance par la population de la multitude de territoires où il est possible de profiter d'une offre complète, diversifiée et structurée pour la pratique de ces activités récréatives en milieu naturel, avec ou sans prélèvement faunique.

Les territoires fauniques structurés, les aires protégées et les autres territoires d'intérêt sont des espaces privilégiés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel. Le recrutement de la relève pour la chasse, la pêche et le piégeage passe notamment par la mise en valeur des territoires fauniques structurés en les rendant plus attractifs et accessibles pour y attirer de nouvelles clientèles et y développer d'autres types d'activités récréatives sans prélèvement.

La promotion des territoires visés par la présente stratégie permettra une meilleure répartition des utilisateurs sur les différents territoires et un étalement saisonnier, ce qui aura une influence positive en matière de retombées sociales et économiques dans l'ensemble des régions du Québec.

Objectif 1.1 Utiliser les moyens de communication numérique pour promouvoir les territoires

Il est proposé d'évaluer la pertinence de bonifier les plateformes Web de communication actuelles, reconnues, qui sont consultées par des centaines de milliers de personnes et qui promeuvent les territoires affectés à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel.

Il est également prévu de mettre en commun les expertises, de partager les connaissances entre les différents gestionnaires de territoires afin d'assurer une utilisation optimale des outils numériques développés dans le but de mieux faire connaître les territoires visés par la Stratégie. Par exemple, les moyens de communication mis en place par la SEPAQ sont très efficaces¹¹ pour atteindre

11 Plus de 7 000 000 de visiteurs par année sur le site Web, 160 000 abonnés au compte Facebook et 66 300 abonnés à Instagram.

la clientèle, et ils pourraient être mis à profit pour donner aux citoyens le goût de découvrir des territoires différents de ceux qui relèvent de la SEPAQ.

Le contenu du populaire site Internet Bonjour Québec¹² serait également bonifié afin d'y regrouper l'information sur les divers territoires récréatifs en milieu naturel, tout en bénéficiant d'un outil convivial déjà largement consulté par les citoyens.

De plus, compte-tenu du succès de cette initiative en 2020, le rabais de 50 % sur la carte annuelle vendue en ligne qui donne accès aux parcs nationaux du Québec pour une période de 12 mois a été reconduit en 2021, afin de poursuivre la promotion de la découverte du Québec.

Objectif 1.2 Bonifier l'offre des territoires à découvrir recelant un potentiel pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel

La fréquentation estivale des parcs nationaux du Québec a connu un bond marqué en 2020-2021 avec une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, les parcs nationaux ont attiré de nouvelles clientèles : environ 15 % des visiteurs n'avaient jamais fréquenté un parc national auparavant et 65 % des visiteurs estivaux avaient l'intention de fréquenter au moins un parc national au cours de l'hiver 2020-2021¹³.

En 2020, l'achalandage moyen des parcs du réseau des parcs régionaux a également connu une augmentation de 13 % par rapport à l'enquête menée en 2019¹⁴.

Alors que certains espaces naturels bien connus sont hautement fréquentés comme les parcs nationaux, d'autres territoires tout aussi attractifs mériteraient d'être davantage connus du public et mis en valeur. À ce titre, certains territoires d'intérêt du réseau des aires protégées pourraient notamment être mis en relief, comme certaines réserves de biodiversité par exemple.

Cet exercice vise à bonifier le réseau régional ou provincial par la découverte des territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel, avec ou sans prélèvement.

12 Site touristique officiel du gouvernement du Québec — Ministère du Tourisme. Le site BonjourQuébec.com a généré 12,4 millions de visites sur Internet en 2019-2020.

13 Données internes de la SEPAQ (2021).

14 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET ASSOCIATION DES PARCS RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2020) [https://7c04e5b1-69a4-4a5d-b02c-4eb3d32027ea.filesusr.com/ugd/a2b979_2fc7cce42cc643808f42c65c5f66ee12.pdf].





PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE FAUNIQUE :
UN INCONTOURNABLE LORSQU'IL EST QUESTION
D'AMÉNAGER ET DE METTRE EN VALEUR LES TERRITOIRES
OÙ SONT PRATIQUÉES LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
EN MILIEU NATUREL.



Orientation 2

Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues

Les investissements rattachés à cette orientation permettent de développer et d'améliorer des infrastructures et des aménagements dans les territoires visés par la présente stratégie, et ce, afin de répondre à l'engouement renouvelé pour les activités récréatives en milieu naturel. Ces aménagements permettront d'améliorer l'accueil et la qualité de l'expérience.

Ils doivent se faire harmonieusement et en cohérence avec l'ensemble de l'offre régionale, en tenant compte du rôle des municipalités régionales de comté et des municipalités dans la planification et l'aménagement de leur territoire ainsi que de l'affectation du territoire public établie par le gouvernement. L'aménagement de nouvelles infrastructures nécessite également un exercice d'harmonisation territoriale avec le MERN lorsque l'émission d'un droit foncier est requis en vertu de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*.

Les infrastructures seront conçues de manière responsable en intégrant les meilleures pratiques en matière de développement durable, entre autres concernant l'efficacité énergétique et la prise en compte des aléas climatiques lors de la planification. Il est également prévu de procéder à des approvisionnements en produits écoresponsables¹⁵, dont l'achat local.

La mise en valeur des territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel doit également s'inscrire dans le respect des exigences en matière de conservation, de préservation de la biodiversité et de protection du patrimoine faunique et naturel. Les milieux naturels, les sites exceptionnels, les paysages, les écosystèmes, les espèces floristiques, les espèces fauniques et les habitats doivent être protégés. Une planification adéquate des aménagements souhaités à moyen et long terme permettra un achalandage soutenu qui laissera une empreinte minimale sur le milieu naturel. Le zonage peut aussi être un moyen utilisé pour soutenir cette planification¹⁶.

Enfin, il importe de souligner que la Stratégie ne vise aucunement à soustraire le gouvernement à ses obligations à l'égard des nations et des communautés autochtones, notamment en matière de consultation et d'accommodement, de même quant au respect des ententes et des conventions. De fait, toute mesure ou toute décision pouvant découler de cette stratégie doit préalablement et impérativement respecter ces obligations.

15 Par exemple : achat de produits écoénergétiques ou à faibles émissions de gaz à effet de serre, à contenu recyclé, à faible consommation d'eau, issu de la gestion responsable des ressources naturelles ou bioalimentaires, sans émanations toxiques ou sans composés dangereux, certifiés biologiques ou équitables, etc.

16 Le zonage consiste à délimiter des portions de territoires dans le but d'y moduler le degré de préservation, et ce, en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent.

Objectif 2.1 Se doter de nouvelles infrastructures de qualité

L'aménagement de nouvelles infrastructures permet de mieux gérer l'affluence des clientèles et d'empêcher la détérioration des milieux naturels par l'occupation et l'utilisation désorganisées du territoire. La construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement peuvent aussi être des actions concrètes de mise en œuvre de cet objectif.

Dans le cadre des travaux pour la construction de nouvelles infrastructures, la protection du patrimoine naturel, faunique, culturel et paysager demeure au premier plan de la mise en valeur des territoires. L'aménagement de toute nouvelle infrastructure nécessite au préalable une analyse des différents scénarios d'implantation. Les renseignements obtenus incluront notamment la présence et la répartition d'espèces sensibles ou en situation précaire, d'habitats fauniques et de milieux humides et hydriques¹⁷. Cette analyse a pour but d'évaluer les sites potentiels et de faire un choix éclairé afin d'éviter ou de minimiser les répercussions des nouveaux équipements.

Objectif 2.2 Assurer le maintien des actifs et la mise aux normes des infrastructures

Les sommes investies pour assurer la pérennité du patrimoine bâti et naturel serviront à pallier les besoins urgents en matière de maintien d'actifs présents sur les territoires. L'amélioration des infrastructures permet également d'adapter l'offre aux besoins d'une nouvelle clientèle désireuse de vivre des expériences de qualité.

La mise à niveau des installations sanitaires, la gestion des eaux usées et des matières résiduelles de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes environnementales sont aussi des besoins importants soulevés par les différents partenaires. Outre les installations sanitaires, l'entretien et l'amélioration des chemins d'accès et des réseaux de sentiers est un volet important à considérer.

17 Les MRC élaborent des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ceux-ci caractériseront les milieux naturels et prioriseront des milieux humides et hydriques à créer, à conserver, à restaurer et à utilisation durable. La MRC doit assurer la compatibilité de leurs schémas d'aménagement et de développement au PRMHH.





APPRENONS À MIEUX CONNAÎTRE
LES CLIENTÈLES ET LEURS BESOINS
POUR DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACTIVITÉS
ET DE SERVICES.



Orientation 3

Soutenir l'innovation

Les mesures proposées appuient des initiatives qui stimulent la relance économique par l'innovation et par la diversification de l'offre d'activités et de services des territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel, visés par la présente stratégie. Cette diversification s'appuie notamment sur une meilleure connaissance des clientèles et de leurs besoins. Cette connaissance permettra aussi de guider les gestionnaires des territoires dans le virage numérique.

Objectif 3.1 Appuyer la diversification des activités et des services offerts

Le prélèvement durable des espèces exploitées par la chasse, la pêche et le piégeage génère des retombées économiques dans l'ensemble des régions du Québec. Avec près d'un million d'adeptes en 2018 (plus de 650 000 pêcheurs, plus de 300 000 chasseurs et environ 7 500 piégeurs), ces activités contribuent annuellement au produit intérieur brut (PIB) du Québec d'environ 950 millions de dollars et soutiennent plus de 12 000 emplois, particulièrement en région. Les dépenses totales des adeptes de ces activités fauniques atteignent 1,6 milliard de dollars annuellement (Bureau d'études stratégiques et techniques en économie, 2020).

Les activités d'observation à caractère faunique sans prélèvement, comme l'ornithologie, engendrent des retombées et des possibilités de développement économique. L'observation de la faune est une activité pratiquée fréquemment par environ le quart de la population québécoise (Chaire de tourisme Transat ESG UQAM, 2017).

L'engouement pour l'observation de la faune constitue une occasion à explorer et à saisir par les différents gestionnaires du territoire. L'étude de ce marché particulier devrait permettre de définir des facteurs et des tendances pour mieux structurer l'offre de produits et d'expériences récréatives reposant sur l'observation de la faune ou l'incluant. La mise en place d'activités d'observation de la faune doit se faire en adoptant des pratiques écoresponsables. Le respect des espèces fauniques, leur protection et leur sécurité doivent primer.

L'acquisition de connaissance sur les clientèles, le soutien au développement d'une vision et d'une intelligence d'affaires permettront d'appuyer et de cibler les possibilités de développement et de mieux orienter le déploiement des actions futures. Bien que plusieurs partenaires aient déjà pris le virage numérique afin de favoriser l'implantation d'une prestation électronique de services, une meilleure connaissance des clientèles permettra aussi aux gestionnaires responsables des divers territoires visés par la présente stratégie d'améliorer leurs outils technologiques afin de répondre à leurs besoins de gestion et à ceux de leurs clientèles. Les transactions, la réservation de plages horaires et l'accès aux réservations d'hébergement en ligne en sont quelques exemples.



CE QUE VISE LA STRATÉGIE :
RÉUNIR UN ÉVENTAIL D'INTERVENANTS
AUX EXPERTISES VARIÉES POUR METTRE
EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE FAUNIQUE
ET NATUREL.



Mise en œuvre

Agir en synergie pour assurer une cohérence gouvernementale

La mise en valeur du patrimoine faunique et naturel concerne un large éventail d'intervenants et un vaste champ d'expertises. Ainsi, les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec¹⁸ concernés par la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel ont pris part à son élaboration afin de lui conférer sa portée gouvernementale. À cette fin, ils agissent en synergie en définissant les actions afin de répondre aux objectifs de la Stratégie. Elle vise à proposer des actions pragmatiques et concrètes en complémentarité et en cohérence avec les plans stratégiques, les politiques gouvernementales, les stratégies, les plans d'action, les plans d'intervention, les mesures et les programmes mis en avant par différents ministères et organismes. En voici quelques exemples :

- › Dans le cadre du Plan stratégique de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi, le gouvernement du Québec s'était engagé à atteindre 17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures, et 10 % en zones marines et côtières d'ici la fin 2020, ce qu'il a fait en incluant son engagement à protéger l'entièreté de l'île d'Anticosti dans le cadre de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le gouvernement poursuit également ses efforts afin de gérer et de mettre en valeur ces nouvelles aires protégées ainsi que la centaine d'aires protégées créées depuis 2000. À cet effet, la conclusion de partenariats avec les milieux régionaux et locaux, ainsi qu'avec les communautés autochtones s'avérera nécessaire. À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 40,9 millions de dollars pour assurer la valorisation et la gestion efficace du réseau d'aires protégées. » (Ministère des Finances, 2018);
- › La présente stratégie permet de répondre en partie à la demande croissante pour l'écotourisme. Cette forme de tourisme, qui vise à faire découvrir les milieux naturels tout en mettant l'accent sur la préservation de la nature et du patrimoine local, est au cœur du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 déployé par le ministère du Tourisme (MTO);
- › Certaines mesures de la présente stratégie devraient permettre de contribuer aux travaux relatifs à la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire portée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celle-ci vise à doter le Québec d'une vision globale et cohérente qui guidera les interventions et les investissements en faveur de la création de milieux de vie de qualité, favorisant un sentiment d'appartenance et présentant les conditions nécessaires à un développement économique durable;
- › En 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le Plan d'action nordique 2020-2023 qui comprend des actions qui contribuent à la présente stratégie¹⁹, en ajoutant un soutien financier aux efforts de diversification de l'offre récréative en milieu naturel et d'amélioration des infrastructures.

18 MFFP, MTO, MERN, MELCC, MAMH, MEQ, SEPAQ.

19 Orientation 2, actions 2.1.1.1 et 2.1.1.2.

- En 2020, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles annonçait sa volonté d'améliorer l'accessibilité au territoire public pour les citoyens et favoriser la croissance des investissements et des revenus tirés de la mise en valeur du territoire.

De plus, pour favoriser la concertation entre les ministères et les organismes gouvernementaux et la cohérence de leurs actions à l'échelle régionale, les conférences administratives régionales, instituées dans chacune des régions administratives du Québec, pourront être mobilisées lors de la mise en œuvre de certaines actions.

Comité directeur

Afin de mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel, il est proposé de mettre en place, en partenariat avec les ministères et les organismes concernés, un comité directeur présidé par le MFFP et qui sera composé des représentants de ces ministères et organismes. Les membres de ce comité se réuniront afin d'assurer le suivi du plan d'action pour atteindre les objectifs de la présente stratégie.



Plan d'action et cadre financier

La Stratégie est déployée avec un plan d'action et elle est appuyée sur les mesures budgétaires annoncées dans le budget 2021-2022. Pour les années subséquentes, le plan d'action pourrait être révisé si, au terme des échanges avec les ministères et les organismes concernés, de nouvelles mesures budgétaires reflétant les besoins en matière de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel étaient accordées par le gouvernement du Québec.

Pour assurer le succès de cette stratégie, un suivi et un bilan, pilotés par le MFFP, seront effectués conformément au cadre de suivi et d'évaluation préliminaire qui sera rédigé. Également, la reddition de comptes propres à chacune des mesures financières accordées par le gouvernement du Québec se réalisera en fonction des modalités inscrites soit dans le cadre normatif d'un programme, dans les ententes ou soit dans les conventions d'octroi de subventions associées.

Plan d'action 2021-2026 sur la base du budget 2021-2022

Orientation 1

Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Échéancier
Objectif 1.1 Utiliser les moyens de communication numérique pour promouvoir les territoires	Évaluer la pertinence de bonifier le site Bonjour Québec (financé à même les budgets réguliers des ministères et des organismes)	MTO	MFFP Partenaires fauniques et autres MELCC	2022
	Mettre en commun les expertises et partager les connaissances entre les différents gestionnaires de territoires sur l'utilisation des outils numériques (financé à même les budgets réguliers des ministères et des organismes)	MTO	SEPAQ MFFP Partenaires fauniques et autres MEQ	2022
	Offrir aux Québécois un rabais de 50 % sur la carte annuelle réseau 2021-2022 accessible par l'achat en ligne (5,0 M\$, budget 2021-2022 : Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la Sépaq)	MTO	SEPAQ	2021

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Échéancier
Objectif 1.2 Bonifier l'offre des territoires à découvrir recelant un potentiel pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel	Répertorier des territoires à découvrir pour bonifier le réseau régional et provincial (financé à même les budgets réguliers du MELCC)	MELCC	Conférences administratives régionales, présidées par le MAMH	2023

Orientation 2

Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Échéancier
Objectif 2.1 Se doter de nouvelles infrastructures de qualité	Investir dans les établissements de la SEPAQ (10,5 M\$, budget 2021-2022 : Investir dans les établissements de la SEPAQ) (37,1 M\$ dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031)	SEPAQ	MFFP	2026
	Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière (parc national du Mont-Tremblant) (4,0 M\$, budget 2021-2022 : Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière (parc national du Mont-Tremblant)) (20,0 M\$ dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031)	SEPAQ	Ministère des Transports	2026
	Soutenir le développement des pourvoires — Volet « Amélioration et construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement pour des fins de pourvoires » (23,4 M\$, budget 2021-2022 : Soutenir le développement des pourvoires)	Fédération des pourvoires du Québec (FPQ)	MFFP MTO	2024
	Investir dans les parcs régionaux pour améliorer la capacité d'accueil (5,0 M\$, budget 2021-2022 : Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique)	MTO	Association des parcs régionaux du Québec	2026

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Échéancier
Objectif 2.2 Assurer le maintien des actifs et la mise aux normes des infrastructures	Soutien aux zones d'exploitation contrôlée pour la mise aux normes des installations septiques dans les campings (2,4 M\$, budget 2021-2022 : Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services) (6,7 M\$ dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031)	MFFP	Zecs Québec	2026

Orientation 3 Soutenir l'innovation

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Échéancier
Objectif 3.1 Appuyer la diversification des activités et des services offerts	Soutenir le développement des pourvoies — Volet « Adaptation, diversification et amélioration de l'offre » (0,9 M\$ + 0,3 M\$ pour effectif, budget 2021-2022 : Soutenir le développement des pourvoies)	FPQ	MFFP MTO	2024
	Soutien aux zones d'exploitation contrôlée pour la mise en commun de services (1,2 M\$ + 0,2 M\$ pour effectif, budget 2021-2022 : Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services)	MFFP	Zecs Québec	2026
	Établir le profil des clientèles qui pratiquent des activités d'observation de la faune (financé à même les budgets réguliers du MFFP)	MFFP	—	2023



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFFIRME L'IMPORTANCE
DU PATRIMOINE FAUNIQUE ET NATUREL AU PROFIT
DES CITOYENS PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE
DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FAUNIQUE ET NATUREL.



Mesures annoncées dans le Plan budgétaire de mars 2021 et figurant dans le cadre financier

Dans le budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a octroyé 48,9 millions de dollars pour favoriser le tourisme de nature et d'aventure (Budget 2021-2022, p. D -54). Le produit touristique de plein air est un atout majeur pour le Québec et une excellente occasion pour les Québécois de découvrir leurs plus belles régions tout au long de l'année. La demande pour les activités extérieures telles que la chasse, la pêche, les activités nautiques et le camping devrait d'ailleurs continuer à croître. À ces mesures liées au tourisme de nature et d'aventure s'ajoute celle de 4,0 millions de dollars afin de compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière qui traverse le parc national du Mont-Tremblant. Cette dernière mesure s'inscrit dans la volonté du gouvernement de dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques (Budget 2021-2022, p. D -57).

En combinant les crédits versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à ceux obtenus par la Société des établissements de plein air du Québec et par le ministère du Tourisme, le gouvernement du Québec affirme l'importance du patrimoine faunique et naturel au profit des citoyens en octroyant 52,9 millions de dollars pour mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel. À ces sommes s'ajoutent 63,8 millions de dollars en investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

Incidence financière des mesures visant à mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel (en millions de dollars)

Budget 2021-2022	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Investir dans les établissements de la SEPAQ ²⁰		0,9	2,1	2,5	2,5	2,5	10,5
Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services ²¹		0,7	1,0	0,7	0,7	0,7	3,8
Soutenir le développement des pourvoiries	24,6						24,6
Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière (parc national du Mont-Tremblant) ²²		0,1	0,5	1,0	1,2	1,2	4,0
Sous-total pour MFFP et SEPAQ	24,6	1,7	3,6	4,2	4,4	4,4	42,9
Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la SEPAQ (MTO)		5,0					5,0
Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique (MTO)	5,0						5,0
Sous-total pour MTO et SEPAQ	5,0	5,0	-	-	-	-	10,0
TOTAL pour la Stratégie	29,6	6,7	3,6	4,2	4,4	4,4	52,9

Source : Budget 2021-2022, p. D -54 et D-57.

Investir dans les établissements de la SEPAQ

La SEPAQ exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec. Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 37,1 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures et 10,5 millions de dollars seront versés en crédits au MFFP (SEPAQ) afin, principalement, de mettre en valeur les installations, de développer les produits touristiques à fort potentiel, de bonifier l'offre d'hébergement et de réduire la consommation de combustibles fossiles de la Société. Plus précisément, les projets mis de l'avant incluront notamment l'aménagement de 33 nouvelles unités de prêt-à-camper, la réfection de chalets, l'adaptation de l'offre à la clientèle à mobilité réduite, la mise à niveau des installations sanitaires et l'implantation d'une flotte de vélos à assistance électrique en mode libre-service.

20 Des investissements de 37,1 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour ce projet.

21 Des investissements de 6,7 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour ce projet.

22 Des investissements de 20 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour ce projet.

Contribuer à la mise aux normes des installations septiques des zones d'exploitation contrôlées et appuyer le regroupement de services

Le réseau des zones d'exploitation contrôlée offre des activités de chasse, de pêche et de plein air sur le territoire public aux Québécois. Pour ce faire, les zecs disposent d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, dont des campings. Or, plusieurs de ces zecs ne sont pas équipées d'installations septiques respectant les normes gouvernementales prévues en matière de conservation et de mise en valeur de la faune. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit :

- 6,7 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 pour permettre la mise aux normes des installations nécessaires à la gestion des eaux usées dans les terrains de camping des zecs;
- 1,4 million de dollars pour notamment soutenir des initiatives de regroupement de services entre les organismes gestionnaires de zecs.

Au total, 3,8 millions de dollars sont versés en crédits au MFFP pour cette mesure.

Soutenir le développement des pourvoiries

La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) regroupe près de 400 pourvoyeurs privés répartis dans 15 régions. Pour offrir leurs activités, les pourvoiries disposent notamment d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, lesquelles peuvent avoir été construites il y a de cela plusieurs années. Le gouvernement prévoit une somme de 24,6 millions de dollars pour soutenir le développement des pourvoiries du Québec.

Cette somme permettra aux pourvoiries d'effectuer des travaux d'amélioration et de construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, notamment pour favoriser la transition vers des énergies renouvelables et une meilleure gestion des eaux usées.

Elle permettra également de soutenir l'adaptation, la diversification et l'amélioration des services offerts, entre autres pour faciliter la réservation en ligne effectuée par les clients.

Compléter le projet de route panoramique dans la région de Lanaudière

L'activité économique liée au tourisme dans les régions du Québec repose en grande partie sur leurs attraits touristiques et les infrastructures y étant rattachées. Plusieurs de ces dernières nécessitent maintenant une mise à niveau pour répondre aux nouvelles tendances en matière touristique.

Ainsi, afin de compléter le projet de route panoramique (route 3) reliant Saint-Donat à Saint-Michel-des-Saints par le parc national du Mont-Tremblant, le gouvernement prévoit des investissements pour asphalté un tronçon de 30 km de cette route. Une bande cyclable de 1 m de largeur sera ajoutée pour favoriser le développement du cyclotourisme, et des haltes panoramiques seront intégrées pour bonifier l'expérience des usagers. En tout, 4,0 millions de dollars seront versés en crédits au MFFP (SEPAQ) sur cinq ans, soit de 2021-2022 à 2025-2026. Des investissements de 20 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031.

Ce projet mettra en valeur les beautés du territoire et facilitera l'accès des clientèles et de la population au parc national du Mont-Tremblant. Il contribuera ainsi au développement économique et touristique de la région.

Encourager la découverte du Québec par l'entremise du réseau de la SEPAQ

Le Plan de relance touristique, lancé en juin 2020, prévoyait 5,0 millions de dollars pour promouvoir la découverte du Québec grâce au réseau de la SEPAQ. Cette initiative conjointe du ministère du Tourisme et de la SEPAQ consistait à offrir aux Québécois un rabais de 50 % sur la carte annuelle réseau, qui donnait un accès aux 24 parcs nationaux du Québec pour une période de 12 mois. Étant donné le succès connu par la mesure au cours de l'été 2020, le gouvernement a versé au ministère du Tourisme 5,0 millions de dollars pour renouveler cette initiative.

Bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique

La hausse de l'achalandage dans les parcs régionaux au cours du printemps et de l'été 2020 a fait ressortir d'importants besoins en infrastructures, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 5,0 millions de dollars pour bonifier l'expérience dans les parcs régionaux à vocation touristique.

Dans un premier temps, une étude sera réalisée auprès des gestionnaires des parcs régionaux pour circonscrire leurs besoins et leurs priorités à court, à moyen et à long terme. À la lumière des besoins identifiés, un programme visant à améliorer les installations et les services offerts dans ces parcs sera mis en œuvre.



Annexe 1

Liste des actions en cours contribuant aux objectifs de la Stratégie

La mise en valeur du patrimoine faunique et naturel touche un large éventail d'intervenants au Québec. Ainsi, la Stratégie s'arrime de façon cohérente et dans un contexte de complémentarité aux actions déjà mises en œuvre. Voici une liste non exhaustive d'actions déjà déployées par les ministères et organismes qui contribuent aux objectifs de la Stratégie. Une multitude d'actions sont également menées par les différents organismes et partenaires fauniques qui contribuent à la vision de cette stratégie.

M/O	Orientation 1 : Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel
MFFP	Le MFFP a publié une carte interactive des périodes, des limites et des exceptions de la pêche sportive du Québec. Celle-ci permet de cibler les plans d'eaux désirés et les zones de pêche où ils se situent afin de trouver la réglementation applicable pour la saison en cours. Grâce à une campagne de promotion de la pêche, le MFFP désire poursuivre la promotion de la pratique de la pêche récréative afin d'inviter les citoyens à pratiquer cette activité de mise en valeur de la faune par excellence pour ce qui est de la relève.
MTO	Les « aventures en nature » et la « chasse et pêche » sont deux des sept « expériences phares » de la destination présentées sur le site BonjourQuébec.com. De même, la section « Quoi faire? » du site BonjourQuébec.com met en vedette plusieurs catégories d'activités pertinentes, notamment la randonnée pédestre, l'observation de la faune et les activités de chasse, de pêche et des pourvoies.
SEPAQ	La SEPAQ offre un éventail d'activités (plein air, chasse, pêche) et de services (hébergement, restauration, location d'équipement, boutiques) invitant une clientèle touristique, scolaire, corporative et événementielle à vivre des expériences diversifiées dans ses parcs nationaux, ses réserves fauniques et ses établissements touristiques. Elle déploie d'énormes efforts en communication et en commercialisation pour faire connaître ses multiples offres d'activités. Forte de l'engagement de son équipe, la SEPAQ met en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et en assure la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

M/O	Orientation 1 : Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel
MEQ	Le MEQ travaille actuellement sur un projet de base de données géoréférencées des sites et des sentiers d'activités de plein air, de concert avec plusieurs fédérations de plein air (Rando Québec, Vélo Québec Association, Canot Kayak Québec, Fédération québécoise de montagne et d'escalade, etc.). Cette base de données commune facilitera le partage et la diffusion d'une information géographique pérenne, uniforme et de qualité entre les fédérations ainsi qu'au sein de la communauté gouvernementale, qui permettra la mise en valeur des lieux de pratique d'activités récréatives en milieu naturel.
MELCC	Depuis 2019, le MELCC a conclu des partenariats avec des organismes du milieu (p. ex., communautés autochtones, organismes de concertation ou de conservation, municipalités) qui contribuent à la promotion des activités récréatives en milieu naturel dans certaines réserves de biodiversité. Le MELCC vise à développer divers produits promotionnels pour mieux faire connaître le réseau d'aires protégées (p. ex., vidéo sur la définition et le rôle des aires protégées, guide des bonnes pratiques pour les activités en milieu naturel, exposition itinérante).
MAMH	Le MAMH a récemment adopté, par l'entremise de la <i>Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau</i> , octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, des dispositions visant à améliorer l'accès aux plans d'eau pour la pratique d'activités récréatives ²³ .

23 MAMH (2021) [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-7-7-avril-2021/lamenagement-et-lurbanisme/>]

M/O	Orientation 2 : Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues
MFFP	Le gouvernement du Québec soutient le développement touristique au Nunavik par la mise en valeur des parcs nationaux de cette région et poursuit sa collaboration avec les communautés inuites impliquées dans l'exploitation de ces parcs nationaux. L'Entente de financement des parcs nationaux au Nunavik témoigne de cet engagement gouvernemental.
	Le MFFP poursuit, dans un souci de développement durable et de conservation des milieux naturels québécois, le programme Stations de nettoyage d'embarcations afin de limiter la propagation des espèces aquatiques envahissantes.
	Dans le cadre du Plan de développement de la pêche au saumon 2017-2022 élaboré par le MFFP ²⁴ , différents volets liés à la pêche au saumon ont été mis en œuvre. Parmi ceux-ci, un programme d'aide aux infrastructures afin d'investir dans la construction, l'entretien et la réfection des infrastructures des organismes délégataires des activités de pêche au saumon.
	Les chemins forestiers sont utilisés également par de multiples usagers du territoire public pour accomplir diverses activités en forêt, notamment les activités de plein air, de villégiature, de chasse, de pêche et de piégeage. De plus, l'entretien de ce réseau est fait par l'industrie forestière et les autres usagers, selon le principe de l'utilisateur-payeur.
	Une mesure de soutien au fonctionnement du réseau des zecs de chasse et de pêche 2018-2023 est octroyée par le MFFP visant notamment à financer ²⁵ des projets d'immobilisation pour améliorer les postes d'accueil et favoriser le respect des normes environnementales applicables aux installations septiques des sites de camping.
	Le MFFP produit des plans directeurs relatifs aux parcs nationaux, lesquels permettent de planifier et de guider les interventions sur le terrain en présentant le zonage prescrit et les orientations de gestion spécifiques du parc national, et ce, en fonction des contraintes et des enjeux de conservation.
SEPAQ	La SEPAQ poursuit ses efforts de conservation par l'entremise de plusieurs actions et tient compte des éléments naturels d'intérêt dans sa mise en valeur. Notamment, elle : › contribue aux efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans la perspective de limiter la transformation des habitats; › contribue aux stratégies de gestion par bassin versant et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes à l'échelle des bassins versants; › contribue aux stratégies de conservation régionale d'espèces à grand domaine vital fréquentant les parcs nationaux; › prend part aux échanges visant l'élaboration et la mise en place de réseaux de connectivité visant à faciliter les déplacements fauniques entre les divers milieux naturels; › produit des guides des bonnes pratiques sur les plantes exotiques envahissantes, sur l'éclairage, sur l'aménagement des sentiers et documente les espèces aquatiques envahissantes; › produit un guide de caractérisation du milieu avant l'implantation d'une nouvelle infrastructure.

24 Plus de 11 millions de dollars ont été versés à la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA).

25 Budget total de 4,5 millions de dollars sur cinq ans (2018-2019 à 2022-2023).

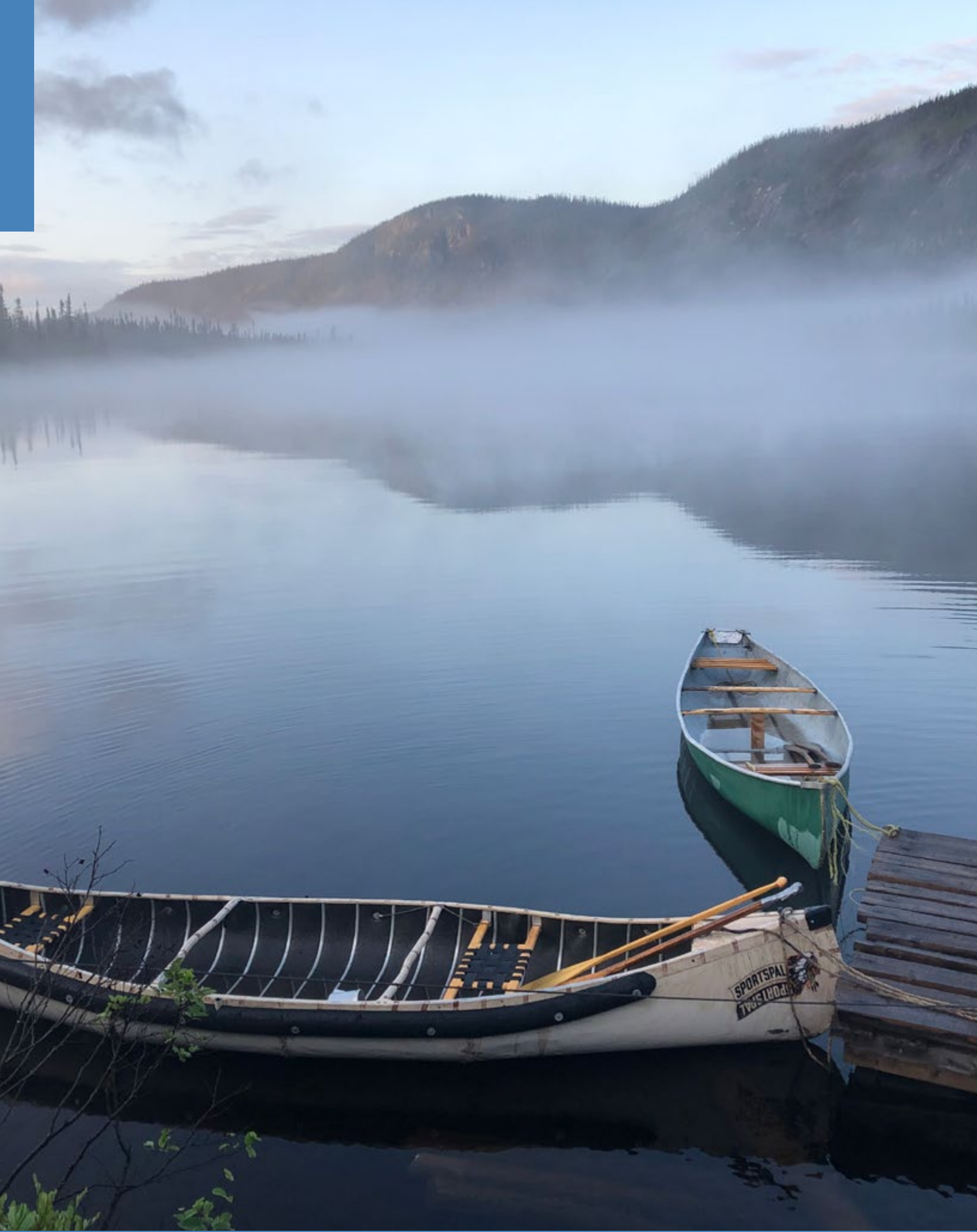
M/O	Orientation 2 : Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues
MFFP/ SPN	Dans le cadre du Plan d'action nordique 2020-2023 ²⁶ , le gouvernement soutient financièrement la création, l'aménagement et les infrastructures nécessaires aux opérations du futur parc national Nibiischii. Le projet pourra aussi permettre la mise à niveau des équipements et des infrastructures des réserves fauniques des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et Assinica. Cela démontre l'intention du gouvernement d'améliorer l'accessibilité et la mise en valeur de territoires exceptionnels du Québec, et ce, au bénéfice de tous les citoyens.
MTO	Le MTO soutient des projets touristiques liés au tourisme de nature et d'aventure dans le cadre de certains de ses programmes d'aide financière.
MEQ	Le MEQ a un programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (Sport et loisir, MEQ). Cette aide financière est destinée aux organismes nationaux de loisir (ONL), aux coopératives et aux OBNL membres en règle d'un ONL ainsi qu'aux municipalités et aux MRC de moins de 100 000 habitants.
MERN	Le <i>Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public</i> (en cours de révision) fournit des règles minimales d'implantation et d'aménagement communes à l'ensemble des régions dans le but d'assurer un développement de la villégiature cohérent et harmonieux sur les terres du domaine de l'État. Il constitue un élément de référence notamment pour l'élaboration des PRDTP — volet récréotouristique. Certains enjeux fauniques y sont abordés dans le but d'assurer une meilleure harmonisation des usages sur les terres du domaine de l'État.
MELCC	Le MELCC a octroyé des aides financières substantielles totalisant près de 60 millions de dollars au cours des dernières années afin d'appuyer financièrement des initiatives de conservation sur les terres privées (Projet de partenariat pour les milieux naturels, Fonds des municipalités pour la biodiversité, volet de remboursement de taxes foncières du Programme « Protéger les habitats fauniques »).
	Le MELCC souhaite développer des outils à l'intention de ses partenaires afin de promouvoir les meilleures pratiques d'aménagement en milieu naturel.
MAMH	Le MAMH a modifié la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'introduire des pouvoirs et des obligations visant à favoriser l'accès aux lacs et aux cours d'eau. Il accompagne les municipalités régionales de comté dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques et dans leur mise en œuvre dans les schémas d'aménagement et de développement.

26 Un investissement total de 6,721 millions de dollars est ainsi prévu pour la durée du plan d'action.

M/O	Orientation 3 : Soutenir l'innovation
MFFP	Le MFFP améliore la prestation de services en ligne en offrant l'enregistrement à distance du gibier. Le MFFP déploie un système visant la vente de permis en ligne pour les activités de prélèvement faunique. Le MFFP administre le programme Relève et mise en valeur de la faune (RMVF). Cette aide financière est destinée aux membres de la Table nationale de la faune, aux municipalités, aux nations autochtones, aux organismes à but non lucratif (OBNL), aux coopératives et aux entreprises privées. Il vise à informer et à éduquer les clientèles, à former la relève aux activités de prélèvement faunique, à promouvoir l'offre d'activités fauniques et à acquérir des connaissances sur les clientèles.
MTO	Le gouvernement du Québec a accordé 8 millions de dollars pour la mise en place d'un incubateur-accélérateur de projets touristiques au nord du 49^e parallèle. L'objectif est de soutenir la réalisation de projets structurants qui rehausseront la qualité de l'offre nature-culture-aventure, la structuration et la commercialisation des produits touristiques. L'incubateur-accélérateur offrira aux promoteurs du Nord-du-Québec un accompagnement sur mesure aux étapes clés de la réalisation du plan d'affaires, du montage financier et de la mise en œuvre de leurs projets touristiques. Ce projet sera porté par trois associations touristiques sectorielles reconnues pour leur expertise en tourisme de nature-culture, soit la Fédération des pourvoiries du Québec, Tourisme Autochtone Québec et Aventure Écotourisme Québec. Son modèle d'intervention sera élaboré en collaboration avec les partenaires du Nord-du-Québec, notamment les associations touristiques régionales et les communautés autochtones²⁷.
SAA	Le Fonds d'initiatives autochtones III²⁸, lequel représente un investissement de 167,5 millions de dollars sur une période de cinq ans (2017-2022), est un programme administré par le Secrétariat aux affaires autochtones qui est destiné au développement économique et communautaire des communautés autochtones sises au Québec. Ce programme permet notamment de soutenir des projets de développement économique autochtone liés au tourisme en milieu naturel et en plein air tels que, par exemple, l'acquisition d'une pourvoirie, l'aménagement de sentiers de randonnée, l'hébergement touristique, la rénovation de marina, etc.

27 La subvention octroyée pour réaliser ce projet est de l'ordre de 8 millions de dollars sur trois ans (2020-2021 à 2022-2023).

28 En raison de la conclusion d'autres ententes, la nation crie n'est pas admissible à ce programme.





Bibliographie

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (2020). Cadre de référence — L'éducation par la nature en service de garde éducatif à l'enfance [En ligne] [https://www.aqcpe.com/wp-content/uploads/2021/02/alex-cadre-de-reference_lenp-en-sge_2020_VF.pdf].

BUREAU D'ÉTUDES STRATÉGIQUES ET TECHNIQUES EN ÉCONOMIQUE (2020). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2018 [En ligne] [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Retombees_economiques_CPP_Quebec_2018.pdf].

CHAIRE DE TOURISME TRANSAT ESG UQAM (2017). Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air — Rapport final [En ligne] [https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Étude_Plein_air_rapport_final.pdf].

CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2020). Enquête en ligne portant sur les comportements de voyage des Québécois.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2021). Urbanisme et aménagement du territoire [En ligne] [<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/urbanisme-amenagement-territoires/>].

MAZIADÉ, C. H., G. THÉRIAULT, T. BERRYMAN et T. GADAIS (2018). « L'intégration du plein air en enseignement de l'éducation physique et à la santé : trois études de cas », *Staps*, (4) 45-71.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). Au Québec, on bouge en plein air! — Avis sur le plein air [En ligne] [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf].

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2019). Plan stratégique 2029-2023 [En ligne] [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL-strategique-2019-2023-MERN.pdf?1575399838>].

MINISTÈRE DES FINANCES (2018). Le plan économique du Québec [En ligne] [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconometique_18-19.pdf].

MINISTÈRE DES FINANCES (2021). Budget 2021-2022 — Plan budgétaire [En ligne] [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf].

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2019). Plan stratégique 2019-2023 [En ligne] [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf>].

MINISTÈRE DU TOURISME (2020). Plan stratégique 2019-2023 [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-strategique/PL-plan-strategique-tourisme_01.pdf?1575484728].

MINISTÈRE DU TOURISME (2020). Plan d'action 2020-2025 pour un tourisme responsable et durable [En ligne] [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-action/PL-plan-action-tourisme-responsable-durable.pdf?1615581226>].

MINISTERE DU TOURISME (2021). Agir aujourd'hui. Transformer Demain — Cadre d'intervention touristique 2021-2025 [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/cadre/cadre-intervention-touristique_2021-2025.pdf?1615300663].

RÉSEAU DE VEILLE EN TOURISME (2021). Comportements et intentions de voyage des Québécois [En ligne] [<https://veilletourisme.ca/2021/01/19/comportements-et-intentions-de-voyage-des-quebecois/>].

RÉSEAU DE VEILLE EN TOURISME (2021). Plein air : Reconnaître la valeur de la nature [En ligne] [<https://veilletourisme.ca/2021/01/26/plein-air-reconnaitre-la-valeur-de-la-nature/>].

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD (2020). Plan d'action nordique 2020-2023 [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/spn/Publications/Plans_action/A-Plan_d_action_2020-2023_LOWRES.pdf?1633614319].

WILLIAMS, F. (2017). The nature fix: Why nature makes us happier, healthier, and more creative, WW Norton & Company.

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

